

## **Avis et renseignements concernant la réunion extraordinaire à l'intention des participants à la réunion et du public**

### **Renseignements concernant la réunion extraordinaire**

La participation à cette réunion extraordinaire sera par voie électronique, conformément à *l'article 238 de la Loi de 2001* sur les municipalités, dans sa version modifiée, et au Règlement de procédure 2018 du C.A. dans sa version modifiée. Les personnes qui souhaitent adresser des commentaires au sujet de l'un ou l'autre des points à l'ordre du jour devraient se référer au processus ci-dessous.

*Les points abordés à huis clos ne sont pas soumis aux audiences ni aux discussions publiques\*.*

Toute présentation écrite ou orale (accompagnée de votre nom, mais sans vos coordonnées) sera versée aux dossiers publics et mise à la disposition du Conseil d'administration de la Bibliothèque publique d'Ottawa et des membres du public.

Visitez la Bibliothèque en ligne:

- Consultez les [recommandations de notre personnel](#), réunies sur une seule page pour faciliter les découvertes.
- Pour obtenir de l'aide, contactez [Infoservice](#) par téléphone, courriel, ou clavardage ou prenez rendez-vous pour une session virtuelle de Biblio tête-à-tête.
- [Inscrivez-vous ici pour avoir une carte](#)

### **Participation à distance pour les intervenants du public**

L'aspect électronique de la réunion extraordinaire sera hébergé dans [Zoom](#). Il est possible pour les intervenants du public de joindre la réunion en utilisant le logiciel Zoom par ordinateur et par appareil mobile, ou d'y participer par téléphone avec un numéro sans frais.

### **Membre du C.A. et personnel de la BPO**

La Secrétariat du C.A. enverra un lien Zoom et un mot de passe avant la réunion extraordinaire aux membres du C.A. et au personnel qui sont tenus de participer. Ce lien et mot de passe seront uniques à chaque participant.

## **Autres employés de la BPO et municipaux, médias et public**

Les employés qui ne participent pas à la réunion extraordinaire, les médias et le public peuvent suivre la réunion sur la chaîne YouTube de la BPO, allez à :

<https://www.youtube.com/watch?v=3Hv4ZG3Nu-Q>

## **Intervenants du public / Commentaires au C.A.**

Le grand public peut présenter des commentaires en vue de la réunion du **4 octobre** de l'une ou l'autre des façons suivantes :

- a) Envoyez vos commentaires écrits par courriel : Les personnes qui souhaitent faire part de leurs commentaires au Conseil d'administration de la Bibliothèque publique sont fortement encouragées à soumettre ces commentaires par écrit, par courriel à l'adresse électronique suivante [Conseil@bibliooottawalibrary.ca](mailto:Conseil@bibliooottawalibrary.ca). Les commentaires reçus par **le mardi, 4 octobre** seront transmis aux membres du Conseil avant la réunion. Ceux reçus après cette heure seront transmis au C.A. dès que possible.
- b) Envoyez vos commentaires oraux avant la réunion (**avant 16h, le lundi, 3 octobre**). Vous pouvez appeler le Conseil au 613-580-2424, x32312 pour faire transcrire vos commentaires.
- c) Inscription pour prendre la parole : Pour vous inscrire pour prendre la parole à la réunion du C.A., remplissez le « formulaire de demande d'intervention » et le soumettre avant **13h, le mardi 4 octobre**. Vous pouvez obtenir le « formulaire de demande d'intervention » via l'adresse URL suivante : <https://bibliooottawalibrary.ca/fr/fiche-de-demande-dintervention>. Pour savoir comment participer à la réunion à distance, consultez la rubrique ci-dessous. Nonobstant le délai indiqué ci-dessus, nous encourageons les intervenants à s'inscrire le plus tôt possible pour faciliter le processus d'inscription et l'organisation de la réunion. Les détails logistiques seront fournis lors de la confirmation de l'inscription.

## **Participation à distance pour les intervenants du public**

Dès réception de votre demande d'inscription par l'une des méthodes ci-dessus, les délégués soumettront le nom d'utilisateur qu'ils utiliseront pour participer à la réunion Zoom, un numéro de téléphone et adresse courriel (s'ils en ont une). L'inscription est requise afin que le Secrétariat du C.A. puisse fournir des informations sur la réunion Zoom à l'intervenant avant la réunion extraordinaire.

Nous invitons toute personne souhaitant participer à la réunion extraordinaire à s'inscrire ou à se connecter à **Zoom**, si ce n'est pas déjà fait. Vous trouverez ci-dessous des précisions concernant la réunion extraordinaire virtuelle :

**Le partage d'écran ne sera pas autorisé durant cette réunion extraordinaire. Les intervenants qui souhaitent faire une présentation visuelle (PowerPoint ou autre) doivent l'envoyer par courriel avant le début de la réunion extraordinaire à l'adresse suivante : [Conseil@BiblioOttawaLibrary.ca](mailto:Conseil@BiblioOttawaLibrary.ca).** Le personnel qui animera la réunion extraordinaire partagera la présentation à partir de son écran lors de l'intervention et avancera au besoin. Veuillez indiquer au personnel quand avancer en disant verbalement « diapositive suivante » ou « faites défiler vers le bas » et notez qu'il peut y avoir un délai de quelques secondes. Afin que l'on dispose de suffisamment de temps pour la configuration et les tests, **les personnes concernées doivent s'inscrire et fournir les fichiers au personnel avant le mardi, 4 octobre à 11 h.**